DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2025-019

Le Maire de la Commune de Montagny-en-Vexin
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la route, notamment ses articles R 110-2 et suivants,
Vu la demande de la Société AEVO 40 route de Paris 27420 CHATEAU SUR EPTE en vue de stationner avec un véhicule (toupie béton) pour la réalisation de travaux de terrasse chez Madame Brismontier, 1 rue de la Maladrerie 60240 Montagny-en-Vexin le Mercredi 15 Octobre à partir de 14 H jusqu'à 17 H.

ARRÊTE
Article 1 :L'entreprise AEVO est autorisée à stationner devant le 1 rue de la Maladrerie le 15 Octobre 2025 de 14 H à 17 H en vue de la réalisation de travaux de terrasse.

Article 2 : Le stationnement de tous les véhicules motorisés seront interdits aux abords du chantier.
Article 3 : Des panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur seront installés aux entrées pour informer les usagers de cette interdiction.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté est affiché en mairie et sur le site internet de la commune et entre en vigueur dès sa publication.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Montagny-en-Vexin, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Chaumont-en-Vexin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : Le présent arrêté sera diffusé aux riverains.

Fait à Montagny-en-Vexin, le 14 octobre 2025
Loïc TAILLEBREST, Maire,

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (Oise)